

Eternit – Procès pénal de l’amiante **La colère de toutes les victimes contre la demande de non-lieu général**

Le Parquet du Pôle Santé Public du Tribunal de grande Instance de Paris vient de rendre un réquisitoire définitif sollicitant un non-lieu général dans le procès pénal de l’amiante concernant l’entreprise Eternit.

Les victimes de l’amiante ont appris hier que le parquet de Paris a réclamé un non-lieu pour les responsables d'Eternit, groupe spécialisé dans l'amiante et le premier à avoir été visé par une plainte contre ce matériau cancérigène.

Ce réquisitoire vient se rajouter à l’annonce faite en juin de la volonté des juges et du parquet de clore les investigations dans une vingtaine de dossiers similaires. L’argument invoqué reste le même, à savoir le « *temps de latence extrêmement long et variable qui s’écoule entre l’exposition à la substance et l’apparition des premiers signes cliniques d’une pathologie* » et qui « *empêche de situer dans le temps avec précision le moment de l’intoxication et, par voie de conséquence, d’identifier le responsable de cette intoxication* ». Les juges d’instruction doivent maintenant décider de mettre ou non un terme à la procédure.

Ce réquisitoire renforce la colère des victimes, d’autant plus qu’il repose sur des arguments que l’on peut considérer comme fallacieux. Alors que le débat s’enflamme sur l’absence de décision politique concernant l’utilisation des pesticides et leurs effets sur la santé des travailleurs et du grand public, ce nouveau coup dur pour les victimes rappelle l’impunité des responsables d’empoisonner des dizaines de milliers de personnes.

Au-delà de la colère des victimes de l’amiante, cette décision emporte en effet la colère de toutes les victimes du travail. En effet, cela conduit à rendre impossible tout procès pénal sur les questions de santé au travail.

Les victimes du travail resteront-elles exclues de toute justice ? La FNATH refuse que les victimes du travail continuent à être envoyés à la mort sans que ne soit possible de dégager des responsabilités. La FNATH demande aux politiques de se prononcer clairement contre ce « *permis de tuer* » donné aux employeurs.

